

Systeme national de declaration des accidents et incidents

Respect de la vie privée et protection de l'information



Fiche d'information

Le Systeme national de declaration des accidents et incidents (SNDAl) est un systeme de declaration volontaire conçu pour faciliter les échanges de données sur les accidents et incidents médicamenteux en vue d'en tirer des leçons. Les données du SNDAl peuvent appuyer bon nombre d'activités d'amélioration de la qualité, notamment l'élaboration de stratégies axées sur la sécurité à l'échelle locale, le sommaire des rapports internes et l'élaboration d'avis et de recommandations à l'échelle du systeme. Le SNDAl permet aux utilisateurs d'accéder aux données sur les accidents et incidents de leur établissement ainsi qu'aux données dépersonnalisées d'autres établissements participants.

Notre vision

De meilleures données pour de

5HQVHLJQHPHQWV FRQILGHQWLHOV

‡/HV SDUWFLSDQWV GX 61'\$, GRLYHQW SUPVHUYHU OD FRQILGHQWLHOV de l'entente de service ou de l'entente de partage des données du SNDAI, selon le cas.

‡/HV UHQVHLJQHPHQWV FRQILGHQWLHOV HQJOREHQW WRXWH LQIRUPDWLRQ

- les données dépersonnalisées sur les accidents et les incidents;
- les rapports générés par le système;
- les noms d'utilisateur et les mots de passe.

0HVXUGHV pFXULWp

‡/¶, QVWLWXW FDQDGLHQ G¶LQIRUPDWLRQ VXU OD VDQWp , & , 6 SURWq œuvre de mesures de sécurité physiques, techniques et administratives qui respectent ou dépassent les normes de l'industrie. Parmi ces mesures, notons les suivantes :

- Les utilisateurs du SNDAI ne peuvent s'inscrire au système sans l'autorisation préalable de l'ICIS.
- Ils accèdent au système avec un nom d'utilisateur et un mot de passe.
- Un logiciel de chiffrement intégré à l'application Web du SNDAI garantit la transmission sécurisée des données.
- 8Q UHJLVWUH GHV DFWLYLWpV GHV XWLOLVDWHXUV SHUPHW G¶HIHFWDIV
- 'HV ILQWUHV GH VpFXULWp HW l'équipe du SNDAI contrôle les privilèges des QW permissions d'accès au système.
- Le coupe-feu puissant en place empêche l'accès non autorisé au SNDAI.

'LYXOJDWLRQ GHV G'SQQpHV GX 6

‡Les organisations participantes peuvent diffuser des analyses des données agrégées du SNDAI conformément à leur entente de service ou de partage des données.

‡Les données du SNDAI ne sont actuellement pas accessibles au grand public. Lorsqu'elles le seront, toute divulgation publique sera assujettie à la

eYDOXDWLRQ GHV LQFLGHQFHV VXU OD YLH SU

‡Dans le cadre du programme de respect de la vie privée et de sécurité de l'ICIS, une évaluation des inci13 *k5 (i)-2 (f)-

‡